



DECISION

Objet : Vente matériel Atelier Terre d'Arts

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT la fermeture de l'Atelier Terre d'Arts intervenue au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT l'inventaire des biens et matériels appartenant à la Commune,

CONSIDERANT que ces biens ne sont plus nécessaires au fonctionnement des services municipaux et qu'il convient dans l'intérêt de la collectivité de procéder à leurs cessions,

CONSIDERANT qu'il a été procédé à leur mise en vente auprès du public et que l'ensemble des matériels ont trouvés acquéreur,

DECIDE

Article 1 : La Ville accepte de vendre les biens et matériels issus de l'activité de l'Atelier Terre d'Arts aux différents acheteurs, pour un montant total de **3 025 €**, conformément au tableau récapitulatif mentionné ci-dessous :

ACHETEUR	Désignation	Quantité	Prix de vente	Total
MR OU MME GARCIA ERIC 29 Allée du Bief ST VICTOR SUR LOIRE 42230 SAINT-ETIENNE	Selle de sculpteur	2	25 €	50 €
MR OU MME GARCIA ERIC 29 Allée du Bief ST VICTOR SUR LOIRE 42230 SAINT-ETIENNE	Selle de sculpteur	2	25 €	50 €
MME JACQUES EMILIE Lieu-Dit Malaroche 42560 CHAZELLES SUR LAVIEU	Tour de potier SHIMPER WHISPER de 2011	1	300 €	300 €
	Tour de potier SHIMPER WHISPER de 2019	1	500 €	500 €
	Selle de sculpteur	2	lot	25 €
				825 €

MR OU MME TONDEUX YANNICK Lieu-Dit les Collonges 10 impasse de la Revole 42410 PÉLUSSIN	Four Coudamy de 2010	1	300 €	300 €
	Four TMG 230 de 2010	1	600 €	600 €
	Selle de sculpteur	8	lot	100 €
				1 000 €
Association ETATS D'AMES 24 allée du pré d'Agon 42480 LA FOUILLOUSE	Crouteuse manuelle SR30	1	600 €	600 €
	Selle de sculpteur	4	25 €	100 €
				700 €
Association ETATS D'AMES 24 allée du pré d'Agon 42480 LA FOUILLOUSE				
	Pain argile rouge	5	10	50 €
Association ETATS D'AMES 24 allée du pré d'Agon 42480 LA FOUILLOUSE	Cabine d'émaillage	1	250	250 €
	Four Raku	1	50 €	50 €
	Bouteille de Gaz	3	lot	50 €
				350 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Madame la Préfète de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2025

**Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Marc MONTEUX**

